

REPORT TO THE HOUSE

Tuesday, June 12, 1990

The Legislative Committee on Bill C-67, An Act to prevent the importation, exportation and spread of pests injurious to plants and to provide for their control and eradication and for the certification of plants and other things, has the honour to report the Bill to the House.

In accordance with its Order of Reference of Thursday, May 17, 1990, your Committee has considered Bill C-67 and has agreed to report it with the following amendment.

Clause 47

In the English version only, strike out line 47, on page 20, and substitute the following therefor:

“required for carrying out the purposes and provisions of this Act”

A copy of the Minutes of Proceedings and Evidence relating to this Bill (*Issues Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6 and 7 which includes this Report*) is tabled.

Respectfully submitted,

Le président,

BRIAN WHITE,

Chairman.

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le mardi 12 juin 1990

Le Comité législatif sur le projet de loi C-67, Loi visant à empêcher l'importation, l'exportation et la propagation des ennemis des végétaux et prévoyant d'une part, les moyens de lutte et d'élimination à cet égard et, d'autre part, la délivrance de certificats à l'égard de plantes et d'autres choses, a l'honneur de rapporter le projet de loi à la Chambre.

Conformément à son Ordre de renvoi du jeudi 17 mai 1990, votre Comité a étudié le projet de loi C-67 et a convenu d'en faire rapport avec la modification suivante :

Article 47

Dans la version anglaise seulement, retrancher la ligne 47, à la page 20, et la remplacer par ce qui suit :

«required for carrying out the purposes and provisions of this Act»

Un exemplaire des Procès-verbaux et témoignages relatifs à ce projet de loi (*fascicules nos 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 qui comprend le présent rapport*) est déposé.

Respectueusement soumis,